



Politique de sélection des solos pour le spectacle

Comme par les années passées, les membres du conseil d'administration désirent vous faire part des critères retenus pour la sélection des numéros de solos qui seront présentés lors du spectacle de fin d'année. Ces critères visent essentiellement à donner la chance à chacun de nos patineurs de présenter un jour leur solo.

Critère 1 : Un patineur ne peut présenter son solo deux années consécutives.

Critère 2 : Un patineur ne peut présenter son solo deux fois dans la même catégorie à l'exception des patineurs des catégories senior bronze et + et des patineurs qui font les championnats de section.

Le pointage d'un patineur sera calculé en fonction des résultats et des participations aux compétitions tenues à compter de l'été 2010 et ce jusqu'en avril 2011 (Finale provinciale du Programme Star). La compétition locale sera incluse seulement pour départir une égalité entre 2 patineurs qui ont compétitionné à la compétition locale.

Toutes les compétitions seront cumulées, même s'ils sont dans 2 catégories différentes, autant les catégories pour les patineurs de test que les catégories de compétition.

Pour le calcul des points, nous tenons compte seulement des catégories en simple. Toutes les compétitions en duo/équipes ne seront pas comptabilisées et ne donneront aucun point de participation.

Le calcul des points sera le suivant :

- 1 point pour chacune des participations à une compétition.
- 4 points pour une première position
- 3 points pour une deuxième position
- 2 points pour une troisième position
- 1 point pour une quatrième position

S'il y avait seulement trois patineurs dans la catégorie, nous accorderons un point de moins par position au classement soit :

- 3 points pour une première position
- 2 points pour une deuxième position
- 1 point pour une troisième position.

La même réduction d'un point s'appliquera pour les évènements de deux ou de 1 seul patineur.

Pour les championnats de section, le calcul de point sera différent le nombre total de patineurs dans cette catégorie sera divisé en 5 en fonction de la position le patineur aura, soit 10, 8, 6,4, 2. Exemple 10e sur 70 donne 10 points.



En cas d'égalité de points pour la dernière place choisie, nous allons jusqu'à 2 places supplémentaires par catégorie. S'il y a une égalité encore plus grande, nous tirons au sort la place disponible.

Pour le spectacle 2011, les solos suivants ont été retenus :

- 4 pour la catégorie Patinage Plus
- 4 pour la catégorie Aucun Test
- 2 pour les catégories Préliminaire et Plus
- 2 pour les catégories de Compétitions

Le choix des 4 solos du groupe préliminaire et plus est réparti entre la catégorie compétition et test en fonction du nombre de patineurs pour chacune des catégories. Les patineurs qui ont des compétitions dans les catégories tests et de compétition seront traités en test ou compétition selon la majorité de leurs compétitions.

2 numéros au choix des membres du comité (les choix du comité peuvent se faire sans égard aux critères 1 et 2 mentionnés ci-haut)

Conseil d'administration

Adopté par le C.A. le 01/11/2011